



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **PRÉFECTURE DU NORD**

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau de la réglementation générale et économique**

-----  
**Tél. : 03.20.30.51.01**  
-----

### **CREATION D'UN CRÉMATORIUM A ORCHIES**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le conseil municipal d'ORCHIES a décidé d'engager la procédure de création d'un crématorium à ORCHIES - Rue Léon Rudent.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-40 du code général des collectivités territoriales, cette demande est soumise à enquête publique. Le public pourra prendre connaissance du dossier, comprenant une étude d'impact, en mairie d'ORCHIES, du 16 septembre 2013 au 18 octobre 2013 inclus, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations écrites pourront être également adressées par correspondance au commissaire-enquêteur, siégeant en mairie d'ORCHIES - 40, Place du Général de Gaulle, et par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-funeraire@nord.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@nord.gouv.fr)

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur William PLAISANT et Mademoiselle Cécile PLAISANT, co-gérants de la SARL « Société Orchésienne de Crémation », sise 30, rue Jules Ferry à ORCHIES, mandatés par le responsable du projet.

Monsieur René BOLLE, désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, en mairie d'ORCHIES, les :

- Lundi 16 septembre 2013, de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 27 septembre 2013, de 13 h 30 à 16 h 30
- Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013, de 13 h 30 à 16 h 30
- Jeudi 10 octobre 2013, de 13 h 30 à 16 h 30
- Vendredi 18 octobre 2013, de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur Jean-Paul HEMERY est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie d'ORCHIES, à la préfecture du Nord, aux heures d'ouverture au public, ou sur son site internet (<http://nord.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques-environnementales/Domaine-funeraire>).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation, assortie ou non du respect de prescriptions, ou un refus.